

# Vendeur Conseil en Jardinerie - Complément de formation « OPHO »

VCJ

Niveau IV

Durée totale : 7 mois

Qualifiant
7

## ► **Contexte professionnel**

L'emploi de vendeur en jardinerie consiste à réceptionner, contrôler et mettre en rayon les végétaux et produits horticoles. Il(elle) participe à l'agencement, l'approvisionnement, la maintenance de son rayon et la gestion des stocks. Il(elle) accueille, informe, donne des conseils d'utilisation et d'entretien des produits auprès de la clientèle et assure la vente.

## ► **Contenu :**

Cette formation est constituée de 4 modules spécifiques à la vente (FNMJ) :

**Domaine Mercatique** : Connaissance du secteur - Analyse du client - Marché et enseignes

**Domaine Gestion Commerciale** : Législation commerciale - Responsabilité civile et pénale – Procédure de réception et de marquage - Calculs commerciaux - Gestion de stocks – Commandes – Marchandisage - Travaux administratifs.

**Domaine Communication/vente** : Règles de communication - Techniques de vente - Training de vente Rayons et produits végétaux option floriculture - Généralités et principes de gestion des rayons végétaux - Connaissance technique des végétaux

**Rayons et produits végétaux** : Généralités - Principes de gestion des rayons végétaux – Connaissances et conseils techniques des végétaux

## ► **Modalités et objectifs pédagogiques**

• **Individualisation des parcours** : Progression selon les objectifs et les besoins individuels, points d'étape en équipe pluridisciplinaire, évaluation de compétences suivie des remédiations appropriées, alternance entre temps de travail en groupe et temps de travail individuel.

• **Développer et mettre en œuvre**, en situation de travail réelle ou simulée, des compétences professionnelles (savoirs, savoir-faire, ressources personnelles et support) permettant de se professionnaliser sur un métier et d'occuper un emploi dans une structure privée.

## ► **Déroulement**

Cette formation peut-être proposée à la suite de la formation qualifiante OPHO ou indépendamment de celle-ci.

Périodes de stage en entreprise en cours de formation et 2 mois en alternance en fin de parcours (MAE).

## ► **Validation**

Attestation de compétences professionnelles délivrée par le Centre Jean Moulin après évaluation par un jury Composé de professionnels

### • **Conditions d'entrée**

- Être reconnu travailleur handicapé
- Être orienté par la MDPH

### • **Aptitudes et pré requis**

- Aptitude au travail en équipe
- Niveau de compétence langagière B2 du CECR
- Bon relationnel